

EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCEDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée :	Modification simplifiée n°1 du PLU de Perreux

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	La procédure de modification simplifiée ne porte pas atteinte au PADD du PLU approuvé et il n'y aura pas de débat sur le PADD
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	La consultation des personnes publiques associées est prévue au cours du mois d'Octobre 2018

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	Monsieur BOIRE, Maire de la Commune de Perreux
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	Mairie de Perreux, Place de Verdun, 42120 Perreux Madame NUNES DA GRACA, Directrice Générale des Services 04.77.72.70.70 contact@perreux.fr
NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?		
Oui	Non	<p><i>Si oui, indiquez la date d'approbation du document et précisez si une procédure de révision du SCoT est en cours</i> <i>Si non, indiquez si un projet de SCoT est en cours</i></p> <p>Le SCOT du Roannais a été approuvé le 4 avril 2012. Il a depuis fait l'objet d'une modification en 2015 et d'une révision approuvée en octobre 2017</p>

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?		
Oui	Non	<p><i>Si oui, précisez sa date d'approbation et s'il a fait l'objet ou non d'une évaluation environnementale</i></p> <p>Le PLU de Perreux a été approuvé le 21/01/2016, il a fait l'objet d'une évaluation environnementale</p> <p><i>Si votre projet concerne une révision allégée ou une modification de ce document d'urbanisme, précisez quelle est la nature des évolutions et joignez en annexe les documents actuels (plan de zonage et règlement AVANT et APRÈS évolution)</i></p> <p>La présente modification simplifiée du PLU vise à adapter légèrement le règlement du PLU, à mettre à jour le zonage d'assainissement et à joindre le schéma directeur des eaux pluviales en annexe du PLU</p>

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?			
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	2 141 habitants		
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	4 146.49 ha		
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	Aucune modification du zonage		
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet	ZONES U	61.08 ha	1.47%
	ZONES AU	6.48 ha	0.16%
	ZONES A	3144.17 ha	75.83%
	ZONES N	934.76 ha	22.54%
		4146.49 ha	100%

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?	
Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)	
Le PADD repose sur 3 grands principes : <ul style="list-style-type: none"> - Un développement raisonné favorable à un territoire dynamique - Un confortement du Bourg comme lieu de centralité - Un cadre de vie et un environnement préservé et valorisé 	
La présente modification simplifiée du PLU ne porte pas atteinte aux orientations du PADD mais vise à adapter légèrement le règlement du PLU, à mettre à jour le zonage d'assainissement et à joindre le schéma directeur des eaux pluviales en annexe du PLU	

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?	
Annexe à joindre : délibération engageant la procédure	

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

Par exemple :

- de manière générale (élaboration/révision) : perspectives de développement démographique, économique, touristique, d'équipements publics ou autre selon la nature de votre projet
- de manière plus ciblée (élaboration/révision et procédure d'évolution ponctuelle) : ouverture et/ou fermeture à l'urbanisation de certains secteurs, réduction d'une zone agricole, d'une zone naturelle, d'un espace boisé classé ou autre, création d'une UTN, autre (précisez notamment l'objectif de la déclaration de projet ou de la modification) ?

La modification simplifiée a pour objectif de :

- **Adapter le règlement concernant :**
 - Les dispositions relatives à la gestion des eaux pluviales en cohérence avec le nouveau schéma directeur des eaux pluviales établi en juin 2016 par la Roannaise de l'Eau,
 - Les dispositions relatives à l'aspect des constructions en zone AI (sous-secteur relatif au secteur de Chervé, site de restructuration et développement du lycée agricole), en précisant que les prescriptions peuvent ne pas s'appliquer pour des raisons d'impératifs techniques ou d'harmonie, aux constructions, installations, ouvrages... répondant à des exigences techniques différentes,
 - Les dispositions concernant l'occupation et l'utilisation du sol, en zones agricoles, autorisant les constructions, installations, superstructures, infrastructures, nécessaires au fonctionnement des services publics et/ou d'intérêt collectif, et non plus seulement les ouvrages techniques,
 - Les dispositions concernant l'occupation et l'utilisation du sol, en zone économique du quartier des Plaines, autorisant les commerces de gros, et non plus seulement les activités commerciales liées à une activité artisanale ou industrielle existante,
 - Les dispositions relatives aux espaces verts repérés au titre de l'article L.123-1-5-III-2 du code de l'urbanisme en zone AI, qui n'étaient pas retranscrites dans le règlement alors que l'emprise de cet espace était identifié au plan de zonage,
 - La précision des conditions de réalisation des piscines des habitations en zone agricole en réglementant leur surface et leur distance d'implantation vis-à-vis du bâtiment principal,
 - La réalisation de toitures terrasses, en permettant celles non végétalisées,
- Mettre à jour le zonage d'assainissement datant de 2002 par celui établi en avril 2017 par la Roannaise de l'Eau,
- Joindre le schéma directeur des eaux pluviales en annexe du PLU établi en juin 2016 par la Roannaise de l'Eau.

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?

Oui	Non	Si oui, précisez les caractéristiques de cette UTN en application de l'article R122-8 du code de l'urbanisme (description de la nature du projet et de ses dimensions avec, le cas échéant, la surface de plancher créée)

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?

	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :		non	Par exemple : avis de la Commission départementale de consommation des espaces agricoles, du Comité de massif, dérogation au titre de l'article L122-2 du code de l'urbanisme dans sa version antérieure au 27 mars 2014 pour les procédures concernées.
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		non	Par exemple : procédure d'AVAP, zonage d'assainissement ou pluvial, etc ? La procédure sera soumise à mise à disposition de la population.

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...

	oui	non	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270		non	
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»		non	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ?	oui		SDAGE Loire Bretagne SAGE Loire en Rhône-Alpes

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...		
	<i>oui</i>	<i>non</i>
http://www.gesteau.eaufrance.fr/		
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...		Communauté d'Agglomération de Roannais Agglomération

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?
Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone
<i>La procédure de modification simplifiée porte sur une évolution du règlement de la zone agricole et non sur un secteur spécifique.</i>

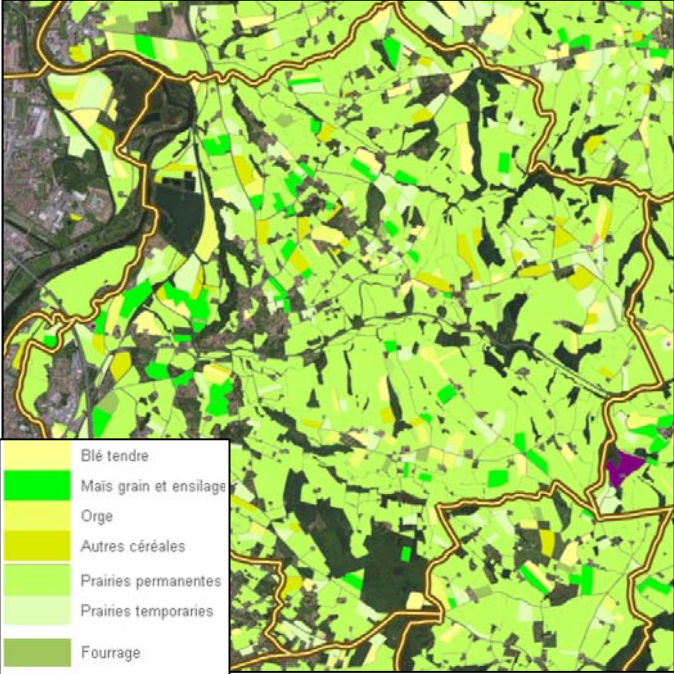
4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet	
À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre	Commune de centralité urbaine Commune péri-urbaine de première couronne Commune péri-urbaine éloignée Pôle de vie au sein d'un espace péri-urbain Pôle rural ou centre-bourg dans un espace rural Commune rurale Autre : (précisez)
4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :	
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	Ne prévoit pas la création de logement
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?	Non concerné
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	Non concerné
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	Non concerné
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	Non concerné
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	Non concerné
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en œuvre	
Non concerné	

4.1 Présentation de votre projet	
4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :	
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	La zone d'activités des Plaines est identifiée au SCOT du Roannais.
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	Le règlement graphique n'est pas modifié, ainsi aucune surface nouvelle de zone d'activités n'est prévue. Il s'agit, via la modification du règlement, de permettre l'implantation de commerces de gros au sein d'une zone urbaine à vocation économique sur le secteur des Plaines. Les autres évolutions ne concernent pas le développement des espaces d'activités.
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ?	La commune accueille uniquement sur son territoire la zone d'activités des Plaines. Elle s'étend sur environ 21,4 ha. Elle ne présente pas de disponibilité à l'exception d'un tènement, inscrit en son Nord, qui abrite un bâtiment dont la construction n'a jamais été finalisée. Il fait aujourd'hui l'objet d'une volonté de réutilisation par une entreprise relevant du commerce de gros qui souhaite s'implantée dans ce site vacant.
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT : • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ?	A l'échelle de Roannais Agglomération, la politique de développement économique a conduit à un recentrage du développement des espaces d'activités (abandon du secteur du Bas de Rhins...) au profit de l'aménagement de secteurs inscrits au sein de l'enveloppe urbaine de l'agglomération (zone de Nexter...). Les zones existantes présentent un fort taux d'occupation.
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	Le projet de modification ne prévoit pas l'ouverture à l'urbanisation de nouveaux secteurs d'activités.
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	
/	

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?	Oui		<p><i>Si oui, précisez le type d'agriculture concernée (par exemple : pâturage, maraîchage, verger, céréales, etc.) et indiquez si ces terres font l'objet d'un classement (par exemple SCoT, IGP, AOP, AOC...).</i></p> <p><i>Si votre (vos) commune(s) a (ont) fait l'objet d'un diagnostic agricole, joignez-le en annexe</i></p> <p>Les terres de la commune de Perreux sont propices aux activités d'élevage. En effet, les terres labourables sont mino-ritaires, en comparaison de celles toujours en herbe.</p>

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers

			 <p>L'Institut National de l'Origine et de la Qualité indique que la commune de Perreux est inscrite au sein des aires d'Indication Géographique Protégée et des aires d'Appellations d'Origine Contrôlée suivantes :</p> <table border="1" data-bbox="943 992 1377 1155"> <tr> <td>IGP</td> <td>Volailles du Forez</td> </tr> <tr> <td>AOC-AOP</td> <td>Bœuf de Charolles</td> </tr> <tr> <td>AOC-AOP</td> <td>Charolais</td> </tr> <tr> <td>IGP</td> <td>Urfé Ambierle rosé</td> </tr> <tr> <td>IGP</td> <td>Urfé Trelins rosé</td> </tr> </table>	IGP	Volailles du Forez	AOC-AOP	Bœuf de Charolles	AOC-AOP	Charolais	IGP	Urfé Ambierle rosé	IGP	Urfé Trelins rosé
IGP	Volailles du Forez												
AOC-AOP	Bœuf de Charolles												
AOC-AOP	Charolais												
IGP	Urfé Ambierle rosé												
IGP	Urfé Trelins rosé												
Des espaces boisés ?		Non	Si oui, précisez le type d'espace concerné (forêt domaniale, forêts exploitées, forêt de protection, ... ?)										
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?		Non	Précisez les protections appliquées à ces secteurs (ex : zone A ou N où la constructibilité est encadrée, EBC, mise en œuvre de l'article L151-23 ou de l'article L151-19 du code de l'urbanisme, ...)										
Complétez si nécessaire													

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ?</p> <p>http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>		Non	<p><i>Expliquez, par exemple en annexe, si votre projet peut avoir des incidences sur ces sites Natura 2000 ou non et pourquoi. Si vous avez déjà réalisé une évaluation d'incidences Natura 2000, joignez-la en annexe.</i></p> <p>Les secteurs inscrits en zone Natura 2000 sur la commune, correspondent au site FR8201765 « Milieux alluviaux et aquatiques de la Loire ». Il n'accueille pas de construction, et se concentre sur la Loire et ses abords.</p> <p>Le projet de modification du PLU n'impacte pas ce site. Aucun nouveau secteur d'urbanisation n'est créé,</p>

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
			<i>la physionomie de la zone agricole et de la zone naturelle, est conservée, en particulier celle de la zone naturelle protégée.</i>
Un parc naturel national ou régional ?		Non	
Une réserve naturelle nationale ?		Non	
Un espace naturel sensible ?		Non	
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		Non	<i>La ZNIEFF de type 1 n°820032333 « Bords de Loire de Roanne à Briennon » et la ZNIEFF de type 2 n°820032335 « Ensemble fonctionnel du fleuve Loire et de ses annexes à l'aval du barrage de Villerest », concernent la commune de Perreux. Elles se concentrent sur la Loire et ses abords. Le projet de modification du PLU n'impacte pas ces zones. Aucun nouveau secteur d'urbanisation n'est créé, la physionomie de la zone agricole et de la zone naturelle, est conservée.</i>
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		Non	<i>La commune de Perreux est inscrite à l'écart de tout espace protégé par un arrêté de protection de biotope.</i>
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?		Non	<i>Le département de la Loire a établi un inventaire des zones humides présentes sur la commune de Perreux. Elles sont localisées sur le règlement graphique et font l'objet de prescriptions réglementaires dans le règlement écrit visant à assurer leur protection et leur préservation. Ces dispositions sont intégralement conservées dans la présente modifications du PLU. Les évolutions du règlement écrit intègrent notamment des dispositions relatives aux eaux pluviales et à l'assainissement, conduisant à améliorer la gestion du cycle de l'eau sur le territoire.</i>
Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ? https://www.eaurmc.fr/ https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html		Non	<i>Le Trambouzan, le Rhins et le Rhodon, affluents de la Loire sont identifiés en liste 1. Il est visé la non-dégradation de la continuité écologique, par l'interdiction de création de nouveaux obstacles à la continuité. La modification du PLU n'a pas d'impact sur ces cours d'eau et leur fonctionnement. Le classement en zone naturelle de ces cours d'eau et de leurs abords demeure inchangé.</i>
Complétez si nécessaire			

4.4 Continuités écologiques			
Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?	Oui		Si oui, quel sont les enjeux identifiés sur votre commune ? <i>L'élaboration du PLU approuvé le 21/01/2016 a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Les enjeux mis en avant en matière de biodiversité et de milieu naturel sont les suivants :</i> Hiérarchisation des enjeux : X pas d'enjeu, ■ Enjeu faible, ■ Enjeu moyen, ■ Enjeu fort

4.4 Continuités écologiques

			Thèmes	État initial de l'environnement	Enjeux liés à l'élaboration du PLU	
			Environnement général	<p>Commune périurbaine avec un habitat diffus sur tout le territoire communal.</p> <p>Paysage bocager exceptionnel associé à des éléments architecturaux particuliers (châteaux ou maisons de maître, vieux corps de ferme, centre bourg, ...)</p> <p>Présence de la Loire et de ses affluents</p> <p>Agriculture qui représente plus de 70 % du territoire communal</p>	<p>Les enjeux relatifs à l'environnement général de la commune sont de respecter les 3 grandes thématiques du PADD.</p>	■
			Site Natura 2000	<p>SIC FR 820 1765 « Milieux alluviaux et aquatiques de la Loire »</p> <p>Extrême Ouest du territoire communal, le long de la Loire</p> <p>Présence de méandres et de bras morts abritant des milieux humides intéressants.</p> <p>Présence de 5 habitats et 7 espèces d'intérêt communautaire majoritairement liés aux milieux humides.</p>	<p>Compatibilité du PLU avec les objectifs de conservation du DOCOB et la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire</p> <p><u>PADD</u> : protéger le patrimoine que constituent la Loire et ses abords en les préservant de toute nouvelle construction</p>	■

4.4 Continuités écologiques

			<p>Zone Naturelle d'Inventaire Écologique Faunistique et Floristique de type I</p>	<p>Bords de Loire de Roanne à Briennon</p> <p>ZNIEFF d'environ 940 ha le long de la Loire au sein de la plaine roannaise.</p> <p>A ce niveau, la Loire traverse des prairies exploitées pour l'élevage bovin et qualifiées de « chambons ». Ces terrains sont riches même si souvent érodés par le fleuve. Le fleuve a ici gardé un caractère plus sauvage qu'en plaine du Forez, du fait notamment des îlots de galets plus ou moins végétalisés et de milieux annexes riches (bras morts, anciennes gravières liées aux extractions massives de granulats, forêts alluviales...).</p> <p>Ces milieux sont colonisés par une avifaune spécifique (Édicnème Criard, Petit Gravelot, ...) et certaines espèces végétales rares y sont présentes (Laîche faux-souchet, herbe de Saint-Roch, ...). Le secteur est également favorable à la faune piscicole et à certains mammifères remarquables (castor d'Europe, chiroptères, ...).</p>	<p>Maintien de la dynamique générale du fleuve et de ses connections biologiques</p> <p>Lutter contre l'atterrissement des annexes fluviales</p> <p>Continuer la restauration des anciennes exploitations de granulats</p> <p>Favoriser les zones d'érosion et d'accumulation sédimentaire</p> <p>Préserver les stations d'espèces et d'habitats remarquables</p> <p><u>PADD</u> : - couvert agricole prédominant à préserver (arrêt de l'étalement urbain / limiter le développement des friches arborées / maintenir les haies bocagères)</p> <p>- maintenir la trame végétale favorisant la préservation des corridors écologiques</p> <p>- préserver le réseau hydrographique secondaire</p>
--	--	--	-------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

4.4 Continuités écologiques

			<p>ZNIEFF de type II</p>	<p>Ensemble fonctionnel du fleuve Loire et de ses annexes à l'aval du barrage de Villerest</p> <p>ZNIEFF d'environ 3 752 ha englobant les principales zones humides fluviales du bassin Loire-Bretagne.</p> <p>Le classement en ZNIEFF II souligne les fonctionnalités naturelles du site :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonction hydraulique : champ d'expansion naturel des crues, - Fonction de préservation des populations animales et végétales en tant que zone de passages et d'échanges entre le fleuve et les réseaux affluents pour ce qui concerne la faune piscicole, zone de stationnement pour l'avifaune, zone d'alimentation ou de reproduction pour de nombreuses espèces. 			
				<p>Inventaire des ZH</p>	<p>Plusieurs zones humides présentes sur le territoire communal, majoritairement le long des cours d'eau</p>	<p>Protection des zones humides</p>	■
				<p>Espace Naturel Sensible (ENS)</p>	<p>Présence de trois ENS liés au bord de Loire</p>	<p>Sites à préserver et à valoriser</p>	?

			<p style="text-align: center;">Corridors écologiques</p>	<p>Trame verte et bleue (TVB) à l'échelle régionale (SRCE)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Commune non traversée par des corridors mais présence d'un fuseau à remettre en état à l'extrême Nord du territoire communal (au-delà de la RD31). - Loire, Rhodon et Trambouzon constituent des cours d'eau à remettre en état. - Loire = espace de mobilité des espèces. - Plusieurs points de conflit identifiés sur la commune notamment le long de la RD504 et de la RD17. - Obstacles à l'écoulement des cours d'eau présents, notamment le long du Rhodon, du Trambouzan et du Rhins. - Deux réservoirs de biodiversité présents à proximité de la commune : la Loire et la ZNIEFF I « Bois de Château, ruisseau de la Goutte Ivra et pelouse sèches de Narconne » - Majorité du territoire présentant une perméabilité moyenne aux déplacements de la faune - Cours d'eau et leur ripisylve présentant une perméa- 	<p><u>SCOT :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la protection des espaces naturels remarquables - Retranscrire graphiquement les corridors supra-communaux dans le PLU et exposer les moyens mis en œuvre pour leur protection et leur restauration - Garantir la fonctionnalité des entités écologiques - Mise en place d'une zone de protection de 20 m de part et d'autre des berges, 10 m en zone agglomérée <p>Maintien et restauration de la dynamique des corridors et réservoirs d'intérêt majeur.</p> <p>Maintien et restauration de la dynamique des corridors et réservoirs d'intérêt communal</p> <p>Restauration des corridors terrestres favorisant les échanges Nord-Sud</p> <p>Renforcement des corridors au niveau des zones de conflit</p>
--	--	--	---------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

				<p>bilité forte aux déplacements terrestres et aquatiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bois de la Ronzière = zone de perméabilité forte - <p>TVB à l'échelle supra-communale (SCOT)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Espace naturel remarquable à l'Ouest (site Natura 2000) - 2 corridors d'intérêt supra-communal à l'Est de la commune selon un axe Nord-Sud et 1 le long de la Loire - Entités écologiques fonctionnelles à l'Ouest de la commune - Trame bleue le long du réseau hydrographique <p>TVB à l'échelle communale (élaborée par Eco-Stratégie suite à la visite de terrain) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - TVB assez dense sur la commune. Etat de conservation assez bon malgré un mitage et une urbanisation croissante. - Présence d'un réservoir de biodiversité majeur (Loire et ses annexes) et d'un réservoir de biodiversité d'intérêt communal (Bois de la Ronzière). 	<p>Eviter l'urbanisation en mitage de la commune</p> <p><u>PADD</u> : préserver la trame bleue et la trame verte</p>
--	--	--	--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

4.4 Continuités écologiques

				<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'un corridor aquatique et terrestre majeur (Loire et ses annexes) à la dynamique très importante. - Présence d'un réseau hydrographique dense permettant le maintien d'une trame verte (ripisylve, bosquets) et bleue (cours d'eau, mares, étangs) dense. Cette trame s'inscrit essentiellement dans des couloirs Est-Ouest. - Présence de corridors terrestres d'intérêt communal à renforcer (maintien des liaisons Nord-Sud). - Deux zones de conflits importantes : au niveau du bourg (urbanisation croissante et présence de corridors) et au niveau de la zone industrielle « Le Co-teau » (urbanisation croissante, zones de conflits avec la Loire, présence de la RN7). 		
<p>Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>	<p><i>Par exemple, mentionnez les réservoirs de biodiversité, corridors diffus ou les espaces perméables, corridors linéaires ou corridors thermophiles</i></p>					

4.4 Continuités écologiques



La commune n'est pas traversée par des fuseaux ou des axes de corridors. Néanmoins, un fuseau à remettre en état est présent à l'extrême Nord du territoire communal au Nord de la RD31.

La Loire constitue un cours d'eau à remettre en état ainsi que le Rhodon et le Trambouzan.

La Loire constitue un espace de mobilité des espèces.

Plusieurs points de conflit sont identifiés sur la commune dont la majorité le long des routes D504 et de D17.

Des obstacles à l'écoulement des cours d'eau sont également présents sur le territoire communal et notamment le long du Rhodon, du Trambouzan et du Rhins.

La RD504 entre Le Coteau et Perreux est empruntée chaque jour par plus de 5 000 véhicules. Entre Perreux et Montagny, le trafic se réduit et passe de 2 000 à 5 000 véhicules par jour.

La voie ferrée traversant Perreux est électrifiée et présente des fréquentations faibles.

Deux réservoirs de biodiversité sont présents à proximité de la commune : le site Natura 2000 de la Loire et la ZNIEFF I « Bois de Château, ruisseau de la Goutte Ivra et pelouse sèches de Narconne », présente à cheval sur les communes de Pradines et de Régnny.

La majorité du territoire communal présente une perméabilité moyenne aux déplacements de la faune. Seuls les cours d'eau et leur ripisylve associée permettent une perméabilité forte à la fois pour les déplacements terrestres et aquatiques. Le bois de la Ronzière constitue également une zone de perméabilité forte.

Les grandes parcelles d'agriculture intensive restent limitées sur le territoire communal.

Le projet de modification du PLU ne porte pas atteinte à un corridor d'importance régionale, ou aux fonctionnalités biologiques territoriales.

4.5 Paysage, patrimoine bâti

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Site classé ou projet de site classé ?</p> <p>http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>		Non	
<p>Site inscrit ou projet de site inscrit ?</p> <p>http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>		Non	
<p>Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?</p>		Non	

4.5 Paysage, patrimoine bâti			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Éléments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/		Non	<i>Exemple : monuments historiques et leurs périmètres de protection, sites archéologiques, patrimoine mondial</i> 2 monuments historiques sont présents dans le bourg de Perreux : les chapelles gothiques de l'Eglise et la Chapelle de Saint-Vérand. Les évolutions du PLU intégrées la modification ne portent pas atteinte à ces monuments et à leur environnement.
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?		Non	
Complétez si nécessaire			

4.6 Ressource en eau			
Captages			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		Non	
Autres captages prioritaires ?		Non	
Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	Oui		
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/	Oui		
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire ?	Oui		La modification du PLU vise notamment, à intégrer au PLU, le zonage d'assainissement datant de 2002, mis à jour par la Roannaise de l'Eau en Avril 2017, et le schéma directeur des eaux pluviales établi en Juin 2016 par la Roannaise de l'Eau.
Complétez si nécessaire			

4.7 Sols et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement		Non	

4.7 Sols et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
pollués : base de données BASOL ? http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php			
Anciens sites industriels et activités de services : base de données BASIAS ? http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=		Non	
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		Non	
Complétez si nécessaire			

4.8 Risques et nuisances			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?	Oui		<i>Exemple : inondations, mouvement de terrain, avalanche, feu de forêts, industriels, technologiques, miniers, cavité...</i> Zone de sismicité 2 (risque faible) Mouvement de terrain (glissement de terrain / tassements différentiels) Radon Inondation Les nouvelles dispositions du règlement introduites par la modification du PLU n'aggravent pas l'exposition aux risques naturels des biens et des personnes, ils ne concourent pas par ailleurs à accroître ces risques.
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?	Oui		La commune de Perreux est concernée par un risque inondation ayant donné lieu à un plan de prévention du risque inondation : PPRNPI RHINS TRAMBOUZE. Aucun plan n'est pour l'heure opposable concernant les inondations de la Loire (seule une carte informative a été travaillée). Les nouvelles dispositions du règlement introduites par la modification du PLU n'aggravent pas l'exposition aux risques naturels des biens et des personnes, ils ne concourent pas par ailleurs à accroître ces risques. Elles concourent à le réduire en intégrant de nouvelles dispositions relatives à la gestion des eaux pluviales.
Nuisances ?	Oui		<i>Exemple : sonores, lumineuses, vibratoires, olfactives</i> Nuisances sonores liées à la proximité d'infrastructures de transport (RN7 et RD504).
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?	Oui		La commune de Perreux est concernée par le classement sonore des infrastructures de transports terrestres aux abords de la Route Nationale n°7 et de la Route Départementale n°504. Ces classements résultent de l'arrêté préfectoral du 7 Février 2011.

4.8 Risques et nuisances		
		La RN7 est classée en catégorie 2 avec une bande d'effet de 250 m de part et d'autre de la voie. Concernant la RD504, la voie est classée en catégorie 3 et 4 avec une bande d'effet de 100 m et de 30 m de part et d'autre de la voie.
Complétez si nécessaire		

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a-t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire	Oui		<i>Si oui, précisez : gare, réseau de transport en commun, etc...</i> Le territoire est desservi par le service des cars du Département de la Loire et des cars de Roannais Agglomération.
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		Non	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ? Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?		Non	PCAET de Roannais Agglomération / date d'engagement : 27/02/2018
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		Non	
Complétez si nécessaire			

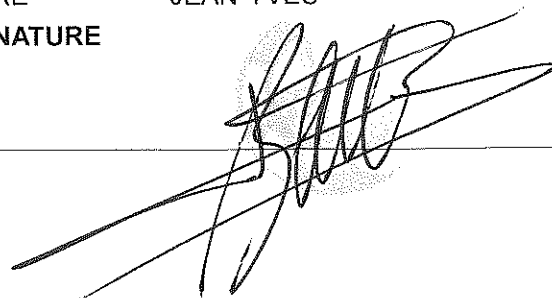
5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte : – pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ; – pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)		
Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	<input checked="" type="checkbox"/>
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	<input type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input type="checkbox"/>
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant	<input checked="" type="checkbox"/>

	zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	✕

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date : 4/10/2018 Lieu : Perreux	BOIRE JEAN-YVES SIGNATURE
------------------------------------	------------------------------



Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	Commune de Perreux Madame NUNES DA GRACA, Directrice Générale des Services Bureau d'Etudes Réalités Monsieur NICOLAS, Ingénieur en Aménagement
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	Mairie Place de Verdun, 42120 Perreux 04.77.72.70.70 contact@perreux.fr Bureau d'Etudes Réalités 34 rue Georges Plasse, 42300 Roanne 04.77.67.83.06 pierre-adrien.nicolas@realites-be.fr